

COMMUNIQUE DE PRESSE

Consommation d'alcool : combien de morts faut-il attendre avant la mise en œuvre d'une politique de réduction des risques réellement efficace ?

Paris, le 19 février 2019

Les consommations d'alcool sont à l'origine de 41 000 décès par an en France, une mortalité évitable largement supérieure à celle observée dans nombre d'autres pays européens. C'est que révèle le dernier numéro du Bulletin épidémiologique hebdomadaire publié aujourd'hui par Santé publique France. Alors que la baisse continue de la consommation d'alcool depuis les années 50 stagne depuis 5 ans, l'ANPAA appelle le Gouvernement à promouvoir une politique de réduction des risques sanitaires et des dommages sociaux enfin à la hauteur de l'enjeu.

Santé publique France publie ce jour son Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH) consacré à la consommation d'alcool en France et ses conséquences sur la santé. Avec une consommation d'alcool stable depuis 2010 (11,7 litres d'alcool pur par habitant en 2017), la France fait partie des pays les plus consommateurs d'alcool au monde, se situant au 6^{ème} rang des pays les plus consommateurs d'alcool chez les 15 ans et plus parmi les 34 pays de l'OCDE.

Le nombre de décès attribuables à l'alcool s'élève à 41 000 en 2015¹, dont 30 000 chez l'homme (soit 11% des décès) et 11 000 chez la femme (4% des décès). Chez les 35-64 ans, l'alcool est à l'origine de 15% des décès. C'est plus que ce qui est observé chez nos voisins européens². Le BEH souligne que, même pour une consommation inférieure à 2 verres d'alcool par jour, les effets nocifs l'emportent sur les « minimales et très sélectifs effets protecteurs de l'alcool ».

Pour le Pr. Nicolas Simon, président de l'ANPAA, « *le Gouvernement et l'ensemble des responsables publics doivent cesser de fermer les yeux face à une réalité à l'origine de 41 000 morts et un coût social de 120 milliards d'euros par an. Aujourd'hui, c'est l'intérêt général qui doit l'emporter sur les intérêts économiques des producteurs et cela doit se traduire par la mise en œuvre d'une politique volontariste de réduction des risques qui, sans nier, le plaisir de consommer de l'alcool, doit être lucide sur les risques sanitaires et les dommages sociaux.* »

Pour l'ANPAA, cette politique de réduction des risques doit passer par :

- des campagnes de prévention nationales claires et vigoureuses menées par Santé publique France, notamment pour promouvoir ses [nouveaux repères de consommation](#) ;
- un meilleur encadrement de la publicité (directe ou indirecte) sur internet et les réseaux sociaux, et l'interdiction de la publicité autour des écoles ;
- une forte taxation des produits d'incitation à la consommation d'alcool par les jeunes (prémix notamment) ;
- une politique de santé et de prévention indépendante des producteurs d'alcool et de leurs représentants.

¹ 16 000 décès par cancers, 9 900 décès par maladies cardiovasculaires, 6 800 par maladies digestives, 5 400 pour une cause externe (accident, suicide) et plus de 3 000 pour une autre maladie (maladies mentales, etc.)

² Chez les hommes, la proportion est de 6,8% en Écosse, 5% en Suisse, 3% en Italie, 1% dans l'ouest de l'Allemagne et au Danemark. Chez les femmes, la proportion est de 3,3% en l'Écosse, 2% en Italie, 1,4% en Suisse, 1% au Danemark ou 0,3% dans l'ouest de l'Allemagne.

[>> Télécharger « Consommation d'alcool, comportements et conséquences pour la santé », BEH - Février 2019, Santé publique France](#)

CONSOMMATION D'ALCOOL EN FRANCE – AUTRES ENSEIGNEMENTS

- Part significative de très gros buveurs : 10% des 18-75 ans consomment 58% de l'alcool vendu en France ;
- Très grande hétérogénéité des modes de consommation, notamment selon l'âge et le sexe : les jeunes consomment moins souvent de l'alcool mais, lorsqu'ils le font, en quantités plus importantes que les plus âgés :
 - les consommations quotidiennes d'alcool concernent 26% des 65-75 ans ; elles ne sont que de 2,3% chez les 18-24 ans ;
 - les ivresses régulières s'observent chez près de 20% des jeunes de 18 à 24 ans contre moins de 1% des plus de 55 ans.
- Absence de respect de l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs (enquête ESCAPAD 2017) :
 - Un jeune de 17 ans sur dix déclare un usage régulier (10 fois ou plus au cours du mois) ;
 - Ceux qui ont déclaré avoir bu des boissons alcoolisées dans le mois les ont achetées en magasin pour 91% d'entre eux. Ils sont même 77,5% à en avoir consommé dans un débit de boisson ;
 - Trois jeunes buveurs sur 10 ont affirmé n'avoir jamais eu à présenter de carte d'identité pour justifier de leur âge lors d'un achat en magasin. Globalement, les contrôles se révélaient sporadiques : 20,4% déclaraient avoir subi ces contrôles « rarement » ou « parfois ».
 - Les contrôles sont encore plus rares dans les débits de boisson : 52,7% des jeunes ayant bu de l'alcool au cours des 30 derniers jours ont affirmé n'avoir jamais eu à présenter leur carte d'identité pour justifier de leur âge lors d'un achat en bar ou en restaurant.

Contact presse :

Myriam Savy, Responsable du Pôle Communication & Plaidoyer

01 42 33 52 89 / 01 42 33 74 86

comm@anpaa.asso.fr